

**Maître Xavier GUITTON**, membre de l'**AARPI AUDINEAU-GUITTON**

Avocat au Barreau de PARIS, demeurant 10 rue de la Pépinière, 75008 PARIS - [www.audineau.fr](http://www.audineau.fr)

---

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES Le JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 à 14 Heures**

---

au Tribunal de PARIS, Parvis du Tribunal de PARIS, à PARIS 17<sup>ème</sup>, **EN UN LOT**,  
au plus offrant et dernier enchérisseur, du lot ci-après désigné :

Dans un ensemble immobilier sis **à PARIS 11<sup>ème</sup>**  
**8 et 8 bis rue Deguerry**

Cadastré section 1101 AE n° 74 pour une contenance cadastrale de 00 hectare 05 ares et 81 centiares

**LOT N° 80 de l'E.D.D. :** Dans le bâtiment D, au sixième étage, couloir de gauche, dernière porte à droite,

**UNE PIECE** éclairée sur courette, avec droit au water-closet commun à l'étage  
**Superficie privative : 8,35 m<sup>2</sup>**

**OBSERVATION étant ici faite** qu'un procès-verbal de constat a été dressé le 7 avril 2021  
par Maître Bruno GABIN, Huissier de Justice associé à PARIS 12<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>.

Et les 2/1.015<sup>èmes</sup> des P.C.G. - Et les 9/1.000<sup>èmes</sup> des parties communes du bâtiment D

Et les 9/2.000<sup>èmes</sup> des parties communes des bâtiments C et D

**Ce lot est LIBRE**

---

Cette vente a lieu **à la requête du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE sis 8 bis rue Deguerry, 75011 PARIS**, représenté par son syndic en exercice, la Société FONCIERE ET IMMOBILIERE DE PARIS, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 400.000 euros, identifiée au SIREN sous le numéro 672 045 143 et immatriculée au R.C.S. de PARIS, ayant son siège social 52-58 rue Sébastien Mercier, 75015 PARIS, elle-même représentée par son Président y domicilié en cette qualité.

Dûment habilité à poursuivre la présente procédure par décision de l'Assemblée Générale des copropriétaires en date du 12 octobre 2020

Ayant pour Avocat, Maître Xavier GUITTON, membre de l'AARPI AUDINEAU-GUITTON, Avocat au Barreau de PARIS, demeurant 10 rue de la Pépinière, 75008 PARIS

---

**MISE A PRIX : 20.000 Euros** (Vingt mille euros)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

---

On ne peut porter des enchères que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de PARIS

---

Fait et rédigé à PARIS, le 23 septembre 2021 - Signé : Maître Xavier GUITTON

---

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- Au Greffe du Juge de l'Exécution « Ventes Immobilières » du Tribunal Judiciaire de PARIS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 21/00110

- A **Maître Xavier GUITTON**, membre de l'**AARPI AUDINEAU-GUITTON**, Avocat au Barreau de PARIS, demeurant 10 rue de la Pépinière, 75008 PARIS – [www.audineau.fr](http://www.audineau.fr)

- sur le site **avoventes.fr**

**Sur les lieux pour visiter le VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021 de 10 heures à 11 heures**